

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L' EGLISE**

Séance du 13 décembre 2024

N° 2024 – 54

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation

Le 5/12/2024

Date d'affichage

Le 5/12/2024

Objet de la délibération 2024-54 :
Nouveaux tarifs des locations de
la salle socioculturelle

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18 DEC. 2024

Et publication ou notification
du

18 DEC. 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusés : Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de revaloriser les tarifs de location de la salle socioculturelle qui n'ont pas changés depuis 2019.

Après délibération, le conseil municipal valide les tarifs présentés en annexes.

Pour :	12	
Abstention :	0	
Contre :	2	GUILHOT GIRAUD

Fait et délibéré, le 13 décembre 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20241213-2024_54-DE
Reçu le 18/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Tarifs des locations de la salle socioculturelle au 1 janvier 2025

		Espace accueil, et la grande salle	Espace traiteur
Caution bâtiment et matériel : 1.500 € / Ménage 300 €			
Ménage (dans tous les cas, le nettoyage des sanitaires et couloirs est compris)		300 €	
Scène (extension du module de base de 5,7 m2 à 21,60 m2)		100 €	
Associations locales dont le siège social se situe sur la commune après utilisation de la gratuité	Journée en semaine (lundi au vendredi)	150 €	70 €
	Week-end	220 €	
Associations hors commune à but non lucratif	Journée en semaine (lundi au vendredi)	300 €	120 €
	Week-end	500 €	
Particulier habitant la commune	Journée en semaine (lundi au vendredi)	250 €	70 €
	Week-end	350 €	
Particulier hors commune	Journée en semaine (lundi au vendredi)	350 €	120 €
	Week-end	650 €	
Entreprises, commerçants, comité d'établissement.... hors commune	Journée en semaine (lundi au vendredi)	600 €	120 €
	Week-end	800 €	
Entreprises, commerçants... implantées sur la commune	Journée en semaine (lundi au vendredi)	350 €	70 €
	Week-end	500 €	
Associations d'animations de la commune : Comité des Fêtes, l'APE, ASCE, la bibliothèque et les associations à but humanitaire	gratuit toute l'année		

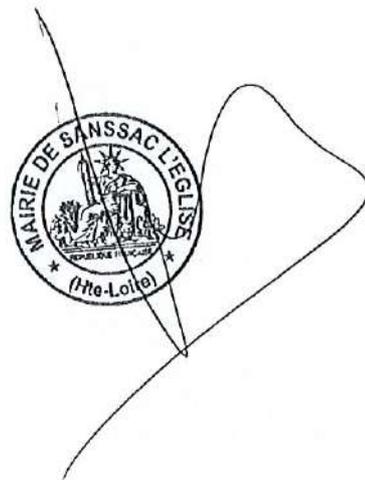
AR Prefecture

043-214302333-20241213-2024_54-DE
Reçu le 18/12/2024

Quel que soit le type de location, chaque journée supplémentaire est facturée 50 €. La remise des clés au locataire a lieu la veille.

Les associations de la commune bénéficient d'une utilisation gratuite par année civile.

Toute personne, association ou entreprise, sans distinction, louant les locaux deux fois de suite sur une année civile bénéficie d'une réduction de 50% sur sa troisième location. Le "compteur" étant remis à zéro chaque début d'année.



AR Prefecture

043-214302333-20241213-2024_54-DE
Reçu le 18/12/2024